

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article668>



Le nouveau traité START entre en vigueur... Et après ?

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : samedi 5 février 2011

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Aujourd'hui, la Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Hillary Clinton, et le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, se rencontrent à Munich pour échanger les instruments de ratification du nouveau traité START russo-américain.

Avec cet échange, le traité entre en vigueur. Il prend la suite du traité START-1 arrivé à expiration en décembre 2009, et prévoit de réduire d'ici à 2018 le nombre d'armes nucléaires stratégiques à 1550 pour chacune des deux parties. C'est un pas appréciable vers le « monde sans armes nucléaires » que le président Obama avait appelé de ses vœux dans son discours de Prague, le 5 avril 2009, et que le Conseil de sécurité de l'ONU réuni à New York le 24 septembre 2009 a confirmé comme objectif à atteindre.

Cependant, nous sommes encore très loin de cet objectif.

D'une part, ce traité ne concerne pas les milliers d'armes nucléaires tactiques, et son interprétation du côté américain a été ainsi résumée par le sénateur du Tennessee, Lamar Alexander, à qui le président Obama avait fait des promesses pour obtenir l'adhésion de sénateurs républicains à la ratification du traité : "nous pourrions déployer 1550 armes nucléaires stratégiques, dont chacune est jusqu'à 30 fois plus puissante que celle d'Hiroshima qui a mis fin à la deuxième guerre mondiale". $1550 \times 30 = 46500$ fois Hiroshima. Comme la Russie en a autant, cela fait près de 100 000 fois Hiroshima, soit 25 milliards de morts potentiels. La France pour sa part pourrait en faire 1 milliard avec ses 300 « têtes nucléaires » déclarées. C'est ce qui s'appelle « le concept de stricte suffisance ».

Qui plus est, "nous obtiendrons des informations pertinentes, notamment grâce à des opérations d'inspection qui devraient nous fournir sur les activités russes un trésor de renseignements dont nous avons été privés depuis que le traité START a expiré le 9 décembre 2009". En outre, "le président s'est engagé sur un plan décennal de 85 milliards de dollars pour garantir que ces armes fonctionneront", "nos responsables militaires disent que ce plan n'interfère en rien avec le développement de notre système de défense antimissiles", et "rien dans le traité n'interdit un tel développement".

Le président Obama a confirmé ces assurances dans son message du 2 février dernier au Sénat américain : le nouveau traité ne remettra pas en cause le projet de « bouclier antimissiles » que les Etats-Unis et l'OTAN entendent établir avec des bases avancées en Europe, ni le programme afférent de lancement de missiles, ni les promesses de financement sans précédent des laboratoires de recherche et développement nucléaires militaires américains.

D'autre part, l'une des cinq puissances nucléaires officiellement reconnues par le Traité de Non Prolifération nucléaire (TNP), la France, fait obstacle au processus de désarmement nucléaire. Pour son président, Nicolas Sarkozy, "La dissuasion reste pour la France un impératif absolu ; la dissuasion nucléaire est pour nous l'assurance-vie de la Nation".

Il est donc essentiel que la France change de politique : au lieu de s'y opposer dans ses discours et dans les faits, elle doit agir en faveur de l'abolition des armes nucléaires et s'impliquer activement dans le processus de négociations en vue d'éliminer la totalité des arsenaux nucléaires existants, comme l'exige l'article 6 du TNP que la France a signé.